



Mairie de Messimy-sur-Saône

Note de présentation brève et synthétique du budget 2022

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie sur demande, et sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget communal, la commune de Messimy-sur-Saône gère un budget annexe Locaux commerciaux

Le cadre général du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par délibération du 24 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2022. Aussi, le budget 2022 a été présenté sur la base du nouveau référentiel et voté le 15 avril 2022 par le conseil municipal, en respectant le principe de l'équilibre tant en fonctionnement, qu'en investissement et en dégageant des ressources suffisantes en fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements communaux. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- d'essayer de maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans un contexte difficile, en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux publics,
- de poursuivre des investissements utiles et nécessaires pour la collectivité, mais avec une année de transition consacrée au lancement des études pour les prochains gros projets.

Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des entretiens et affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Quant au budget annexe « Locaux commerciaux », il gère l'opération concernant les trois locaux commerciaux créés au centre village, avec son assujettissement à la TVA.

I- BUDGET PRINCIPAL

A.- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

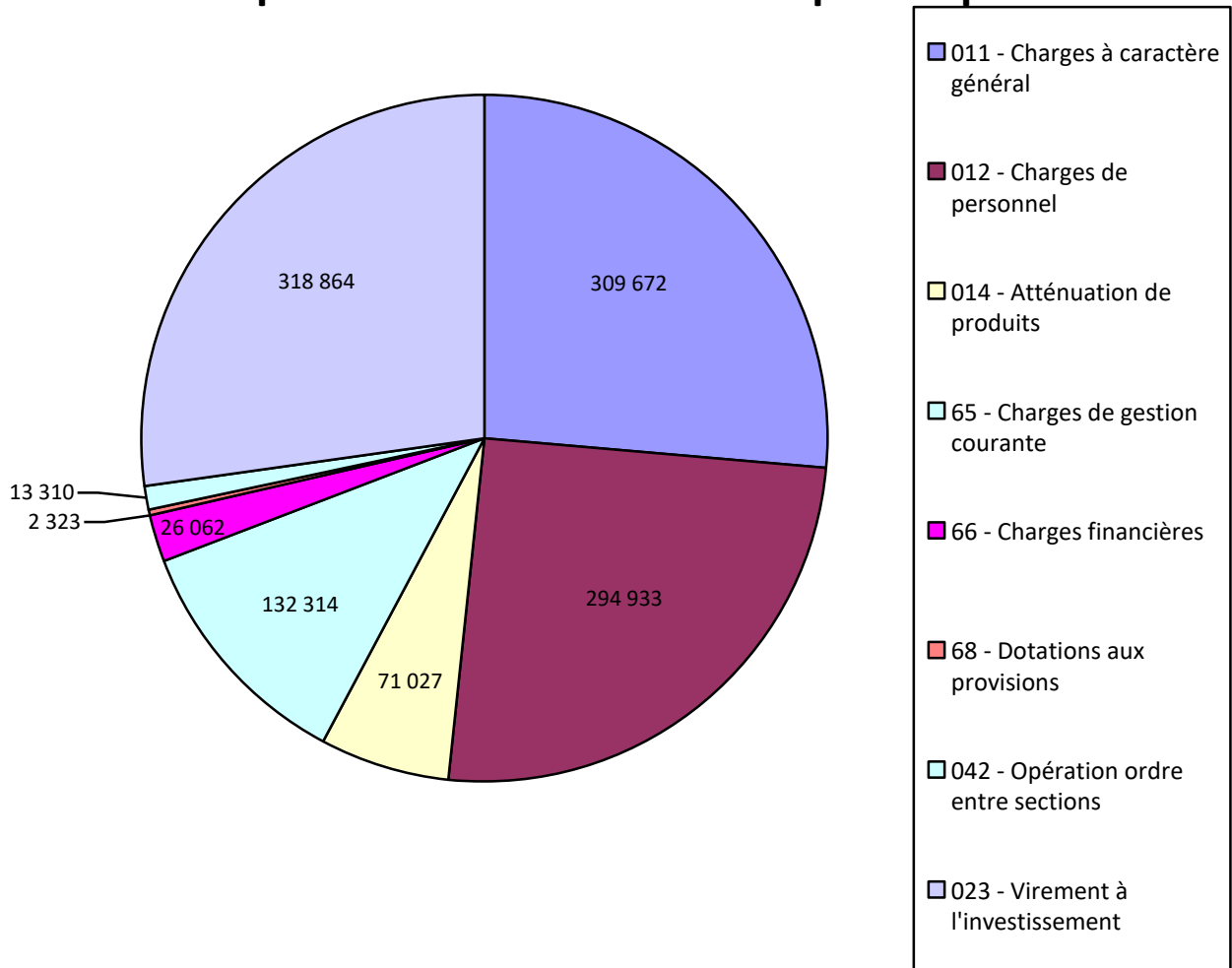
Pour la commune de Messimy-sur-Saône :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 168 505 €, soit une hausse de 7,379 % du budget par rapport à celui de 2021 (1 088 209 €).

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2021	BP 2022	Variation
011 - Charges à caractère général	302 870	309 672	6 802
012 - Charges de personnel	258 954	294 933	35 979
014 - Atténuations de produits	71 052	71 027	-25
65 - Autres charges de gestion courante	102 043	132 314	30 271
66 - Charges financières	27 802	26 062	-1 740
68 - Dotations aux provisions	10 865	2 323	-8 542
042 – Opération ordre entre sections	13 144	13 310	166
022 - Dépenses imprévues	22 520	0	-22 520
023 - Virement à l'investissement	278 959	318 864	39 905
TOTAL	1 088 209	1 168 505	80 296

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 – Dépenses à caractère général : elles augmentent modérément, compte-tenu de la forte fluctuation des fluides. L'alimentation est également en hausse en raison d'une fréquentation plus importante et de l'augmentation des denrées alimentaires. Au niveau des fournitures, l'allocation scolaire connaît une progression liée à un effectif croissant à l'école. Une prévision plus haute est inscrite au titre des locations pour une éventuelle utilisation de modulaire à la rentrée de septembre. Quelques autres postes sont en hausse (entretien de terrains, maintenance, assurances, ...) ; alors que d'autres diminuent (voirie, frais de nettoyage de locaux...).

Chapitre 012 – Charges de personnel : elles connaissent une augmentation sensible liée aux deux postes créés en septembre 2021 et s'appliquant maintenant sur une année entière, ainsi que la prévision pour le dégel du point d'indice annoncé par le Gouvernement. Au 1^{er} janvier 2022, le personnel de la commune est composé de huit titulaires, se répartissant en un agent de catégorie A à temps complet et de sept agents de catégorie C (un temps complet et six temps non complet). Concernant les agents non-titulaire, une personne assure un remplacement au secrétariat de mairie et une prévision a été mise pour l'accueil d'un saisonnier au service technique et pour faire face à un éventuel besoin de renfort au niveau du restaurant scolaire.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : une hausse liée à la prévision de versement d'une indemnité d'éviction suite au congé comportant refus de renouvellement du bail d'un commerce. Quant aux autres postes, une augmentation des indemnités des élus due à la revalorisation du point d'indice annoncé. Les contributions au syndicat intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain sont en diminution.

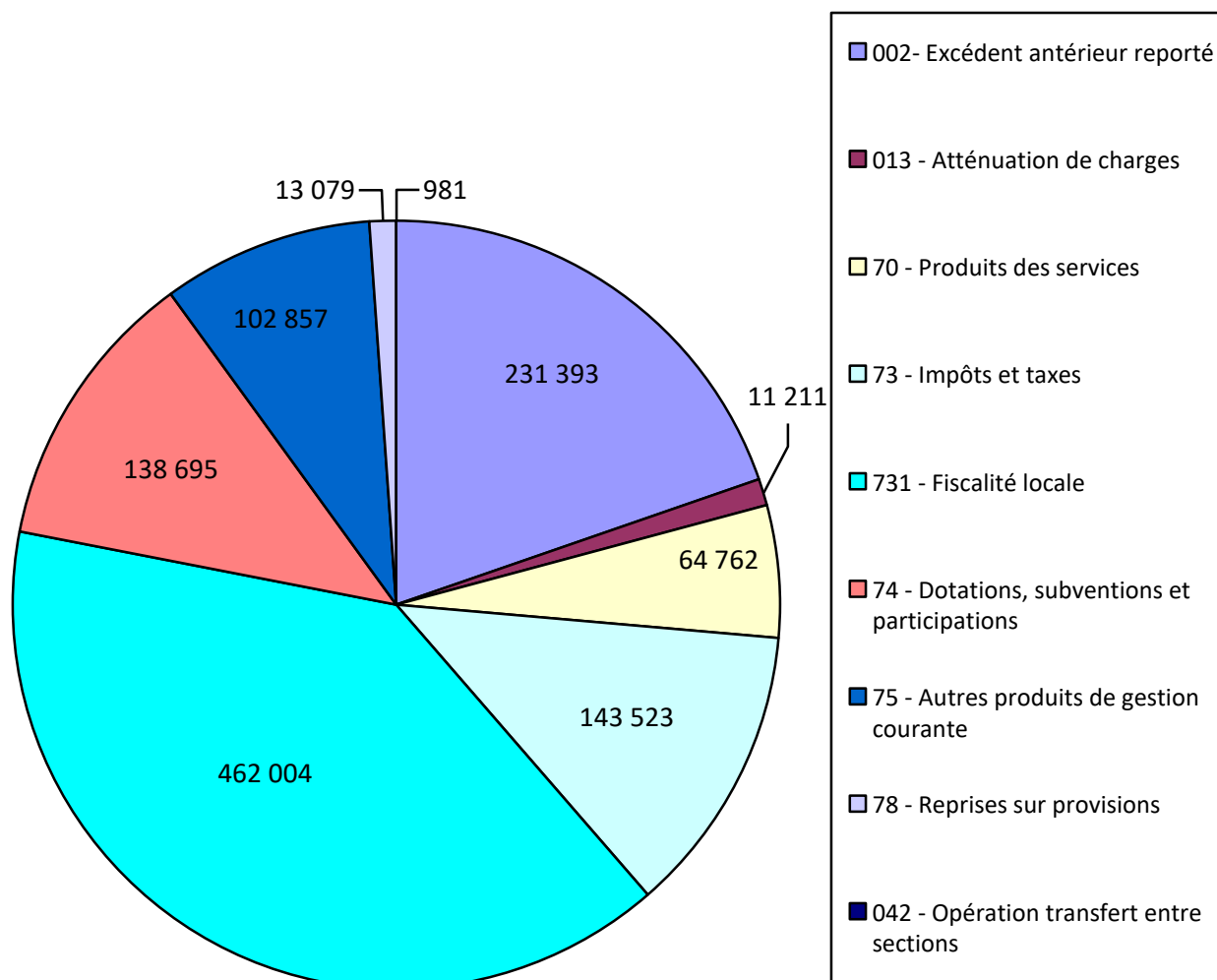
Chapitre 66 – Charges financières : les intérêts suivent le rythme normal des emprunts et donc diminuent, avec toujours la présence d'un taux variable à 0%.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement couvre le capital des emprunts et permet de dégager pour l'investissement un autofinancement net de 285 382 €, en augmentation par rapport à celui prévu en 2021, permettant le financement d'une partie des travaux d'investissement.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2021	BP 2022	Variation
002 - Excédent antérieur reporté	187 181	231 393	44 212
13 - Atténuation de charges	8 420	11 211	2 791
70 - Produits des services	57 450	64 762	7 312
73 - Impôts et taxes	142 674	143 523	849
731 – Fiscalité locale	440 710	462 004	21 294
74 - Dotations, subventions et participations	137 789	138 695	906
75 - Autres produits de gestion courante	97 350	102 857	5 507
77 - Produits exceptionnels	6 635	0	-6 635
78 - Reprises sur provisions	10 000	13 079	3 079
042 – Opération transfert entre sections	0	981	981
TOTAL	1 088 209	1 168 505	80 296

Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 70 – Produits des services : correspondent aux recettes générées par la redevance périscolaire liée à la cantine, les concessions cimetières, les redevances d’occupation du domaine public, les versements de la communauté de communes (pour la zone artisanale) et les remboursements locatifs, ...

Chapitre 73 – Impôts et taxes : en 2021, il a été appliqué la réforme de la fiscalité avec le transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements aux communes, pour compenser la suppression de la taxe d’habitation. Aucune majoration de la fiscalité n’a été décidée pour l’année 2022 et les taux restent donc pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 28,26 % et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 55,26 %. Le produit attendu de ces deux taxes s’élève à 347 414 €, auquel se rajoute 17 477 € (taxe d’habitation sur les locaux non affectés à la résidence principale), et 84 302 € au titre du coefficient correcteur instauré pour venir compenser les communes, représentant donc un montant total de 449 193 €. Ces ressources fiscales prévisionnelles représentent 38,70 % des recettes totales de la section de fonctionnement. Il est précisé que les bases des valeurs locatives sont revalorisées de 3,40%

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : la dotation forfaitaire (subvention Etat) est quasiment stable, ainsi que la dotation de solidarité rurale. Par contre, la commune ne percevra plus la dotation nationale de péréquation. La participation de la commune de Lurey suit la progression du nombre d'enfant de cette commune fréquentant l'école de Messimy-sur-Saône. La prévision est en légère hausse en raison d'un versement de FCTVA plus conséquent.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre recense les loyers liés au patrimoine immobilier de la commune. Il est repris sur ce chapitre les recettes figurant avant en produits exceptionnels.

B.- La section d'investissement

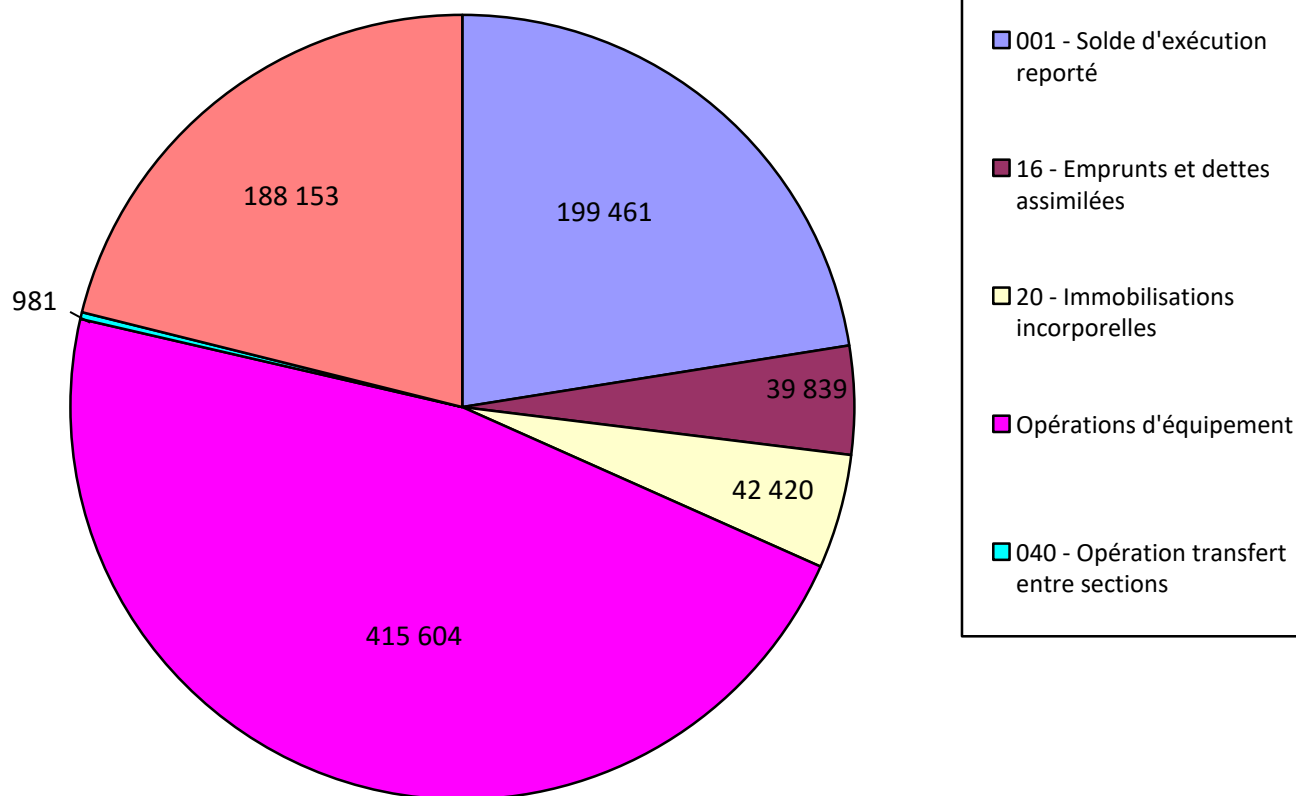
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Pour la commune de Messimy-sur-Saône, la section d'investissement s'équilibre à 886 458 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2021	BP 2022
001 – Solde d'exécution reporté	5 594	199 461
16 - Emprunts et dettes assimilées	49 541	39 839
20 - Immobilisations incorporelles	27 650	42 420
Opérations d'équipement (21 - 23)	656 261	415 604
020 - Dépenses imprévues	17 924	
040 – Opération de transfert entre sections	0	981
041- Opérations patrimoniales	0	188 153
TOTAL	756 970	886 458

Dépenses d'investissement par chapitre



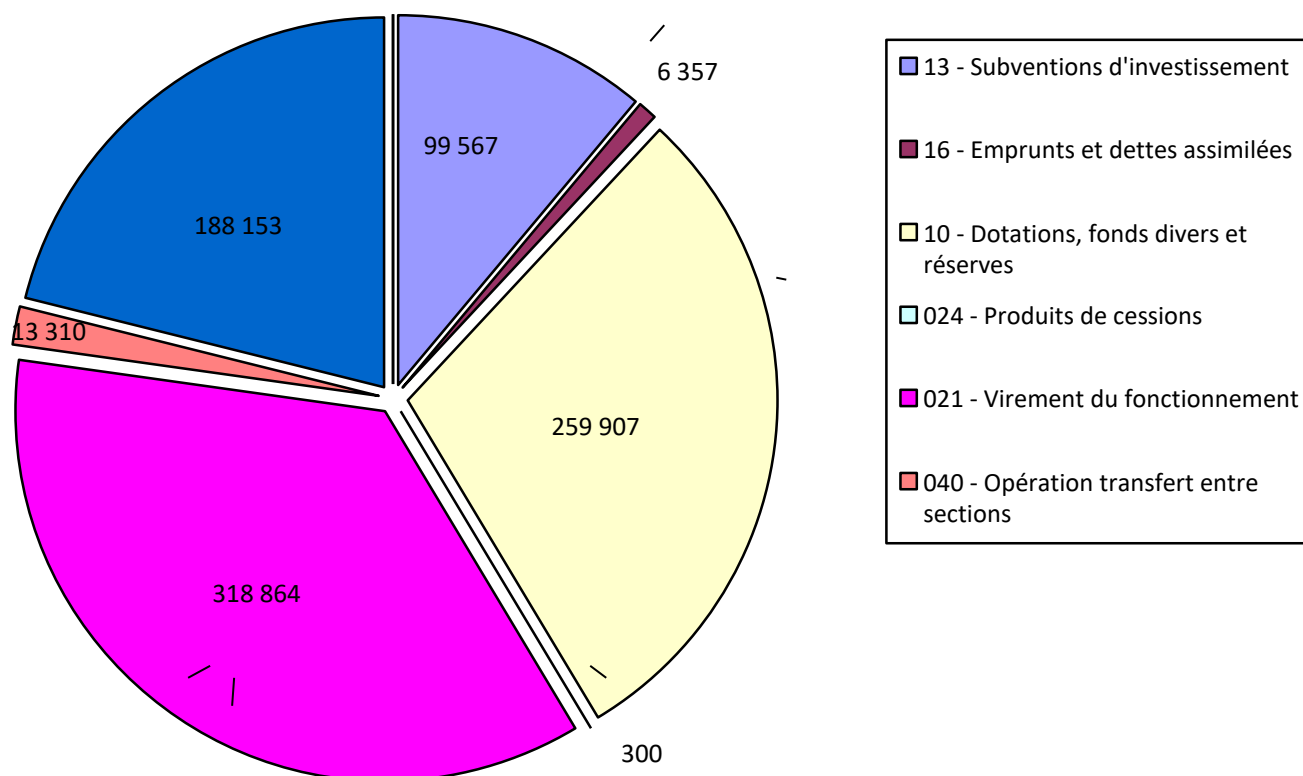
Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage passées avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, respectivement pour l'aménagement et la revitalisation du centre village (12 150 €) et l'étude de faisabilité pour l'extension des locaux périscolaires (3 780 €) ; le levé topographique sur l'ensemble du centre village (5 400 €) ; l'étude pour l'optimisation de l'éclairage public (10 000 €) ; l'étude pour les plantations rive droite de la Mâtre (2 000 €) et les frais d'insertion en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'école et le centre village (3 000 €),
- un logiciel pour la gestion du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire : 6 090 €
- l'acquisition d'une tondeuse autoportée, l'acquisition de matériel informatique (enceintes des ordinateurs de l'école, lecteur CD portatif pour la bibliothèque et tablette pour module de pointage restaurant scolaire), l'acquisition de matériel de bureau et mobilier (couchettes, tables et chaises à l'école, chevalets présentation livres à la bibliothèque, tabouret à roulette, fauteuil, bancs et chaises pour le restaurant scolaire) et autres (matériel pour service technique, panneau d'affichage, bac à sable à l'école, poubelle et barnum) pour un montant de 23 487 €,
- les travaux au niveau des bâtiments communaux avec un placard de rangement à l'école, la mise en place de protection sur prises murales et le remplacement des quatre hublots à la Halle et la mise en place d'un système anti-intrusion au stade,
- l'accessibilité des bâtiments communaux pour terminer l'Agenda d'Accessibilité Programmé avec un montant de 49 913 €,
- la vidéoprotection avec la remise aux normes du système et nouvelles caméras au niveau des deux carrefours de la RD 933, du tennis et de la ainsi que de la salle polyvalente / camping : 26 441 €
- la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 pour le solde de cette opération, comprenant notamment l'entretien des espaces verts en 2022, les deux boîtes de branchement eaux pluviales, ... pour 10 543 €
- la transformation salle communale (l'ex salle de catéchisme) en logement avec une prévision de 156 434 € comprenant la maîtrise d'œuvre, les travaux et la mission SPS,
- le réseau d'eaux pluviales centre village en prévision de la maîtrise d'œuvre avec un montant de 38 595 €,
- l'aménagement sécuritaire de la route de Saint-Trivier en vue de la recherche d'un maître d'œuvre et une prévision pour une première réalisation à l'entrée d'agglomération : 41 160 €,
- la reprise accès maisons et remis en état impasse des Ferrières, ainsi qu'une prévision pour le chemin des Sources avec cheminement piétonnier : 50 000 €

Les recettes sont :

CHAPITRE	BP + DM 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	218 675	99 567
16 – Emprunts et dettes assimilées	6 314	6 357
10 – Dotations, fonds divers et réserves	239 877	259 907
024 – Produits des cessions	1	300
021 - Virement du fonctionnement	278 959	318 864
040- Opération de transfert entre sections	13 144	13 310
041- Opérations patrimoniales		188 153
TOTAL	756 970	886 458

Recettes d'investissements par chapitre



Les recettes sont constituées des subventions suivantes :

- subvention de l'Etat (DETR) et du Département pour l'accessibilité des bâtiments communaux représentant un montant de 19 080 € ; une subvention de la Région de 8 576 € pour la vidéoprotection et 71 911 € pour la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 pour le solde des aides reçues, se décomposant comme suit : 29 411 € de la Région ; 22 500 € du Département et 20 000 € de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (fonds de concours).

Elles sont complétées par la récupération de la TVA sur les travaux 2020 (28 058 €), des taxes d'aménagement (50 393 €) et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement (181 456 €).

C.- Autres données

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2022 est de 569 098,85 €, avec une annuité pour cette année estimée à 59 431 € (présence d'un taux variable). La commune n'a plus emprunté depuis 2005 et ne possède aucun emprunt dit « toxique ». Tous ces emprunts sont classés A (taux fixe et taux variable simple).

La commune dispose d'une capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2022 de 2 ans et 4 mois (encours de la dette / épargne brut).

Les ratios ci-après permettent de situer la commune dans la moyenne de sa strate. Il est difficile d'en tirer des conclusions.

Ratios	Valeurs (2021)	Moyennes de la strate (2017)		
		Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement / population	530,75	567	618	605
Produit des impositions directes / population	334,41	282	305	299
Recettes réelles de fonctionnement / population	718,32	757	810	782
Dépenses d'équipement brut / population	419,98	282	331	286
En cours de la dette / population	446,70	731	757	606
Dotations forfaitaires / population	76,22	100	136	146

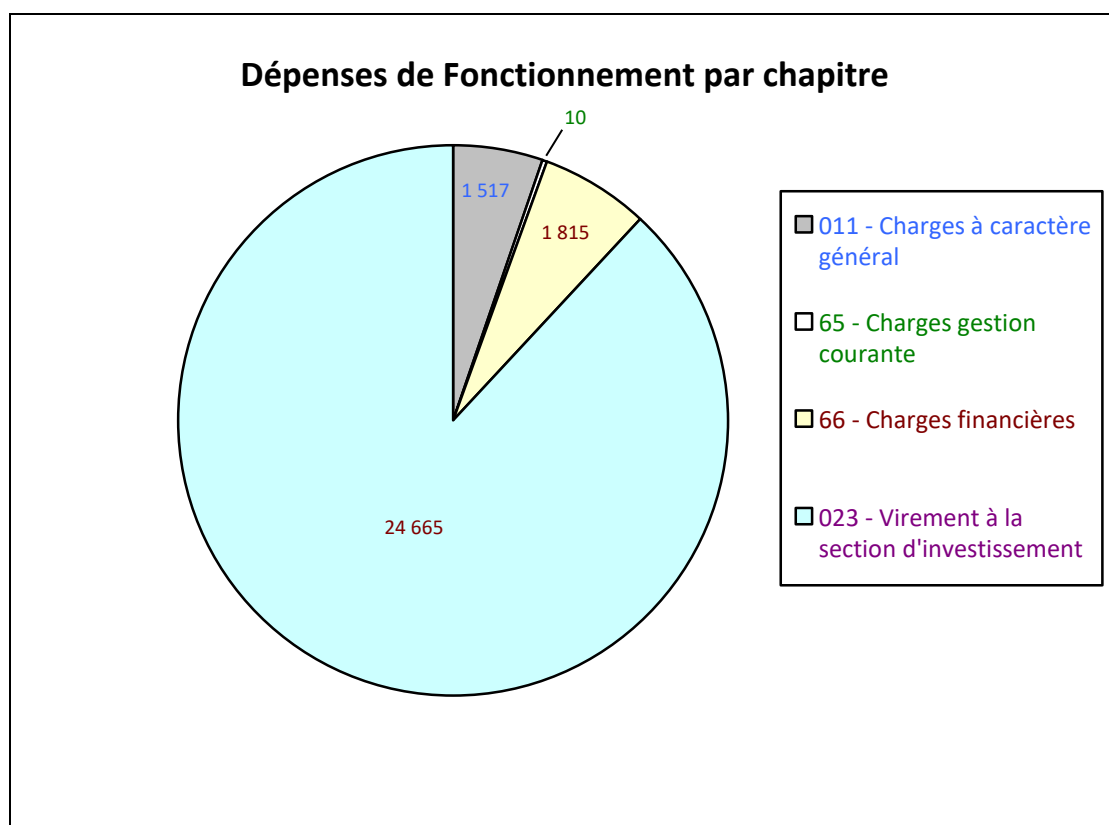
II- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé en 2018 pour gérer l'opération relative à la création de trois locaux commerciaux au centre village, avec son assujettissement à la TVA. Le budget 2022 a été voté hors taxes le 15 avril 2022, avec application du référentiel M57.

A.- La section de fonctionnement

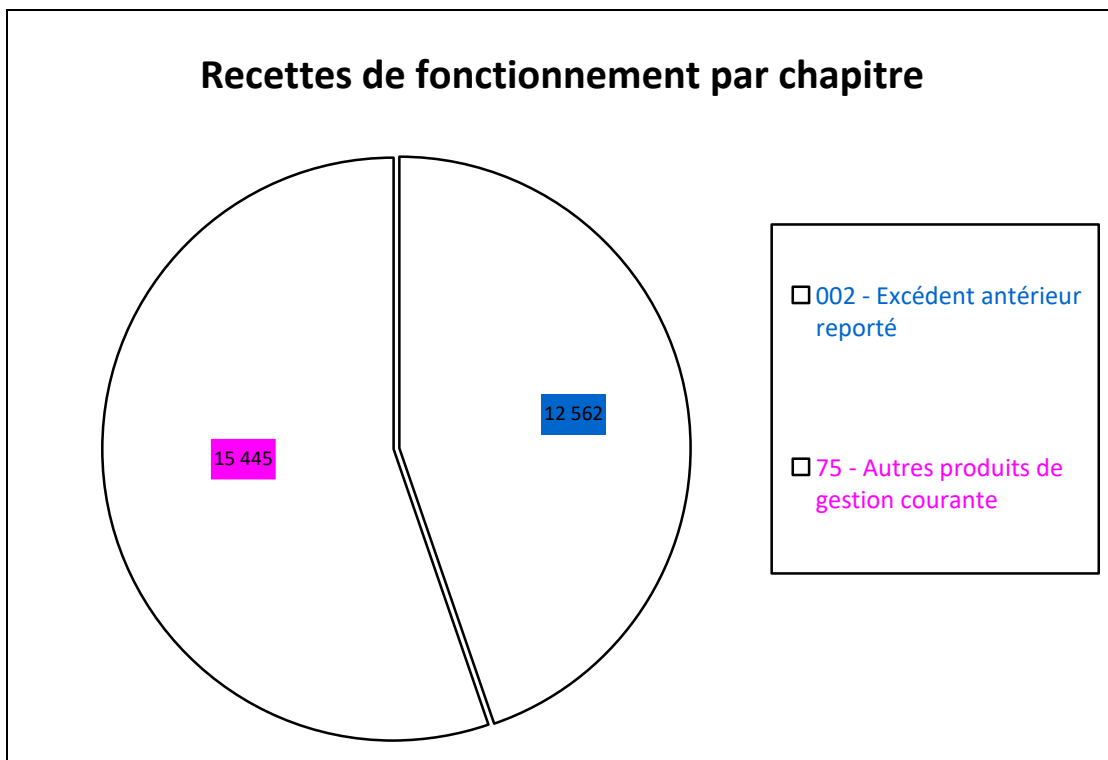
Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 28 007 €.

Les dépenses réelles se répartissent entre 1 517 € de charges à caractère général (5,42%), 10 € de charges de gestion courante (0.03%), 1 815 € de charges financières (6,48%) et le virement à la section d'investissement de 24 665 € (88,07%).



Les recettes comprennent la location des trois locaux pendant l'année représentant la somme de 15 435 € et des autres produits de gestion courante pour 10 € (chapitre 75).

Recettes de fonctionnement par chapitre

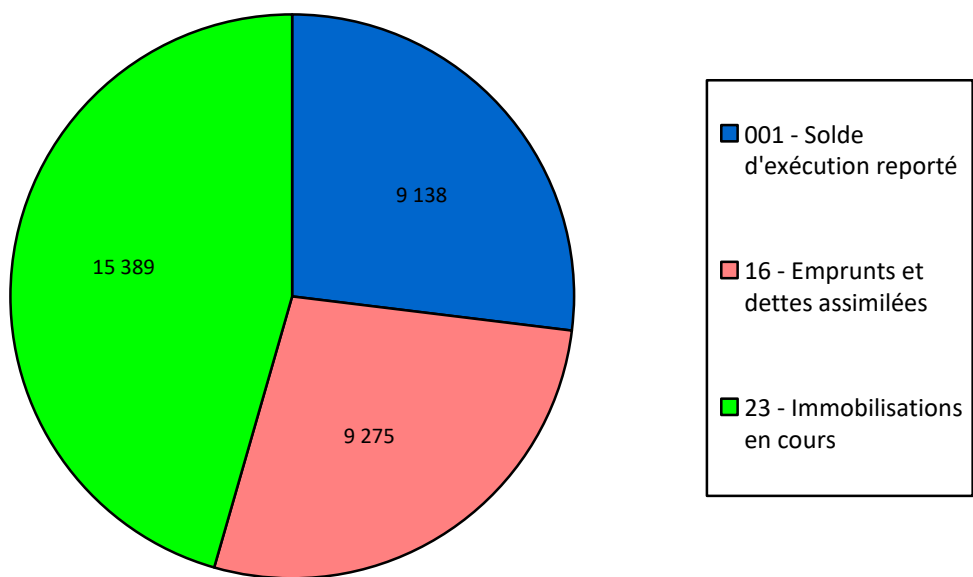


B.- La section d'investissement

Le total des dépenses et recettes d'investissement représente 35 038 €

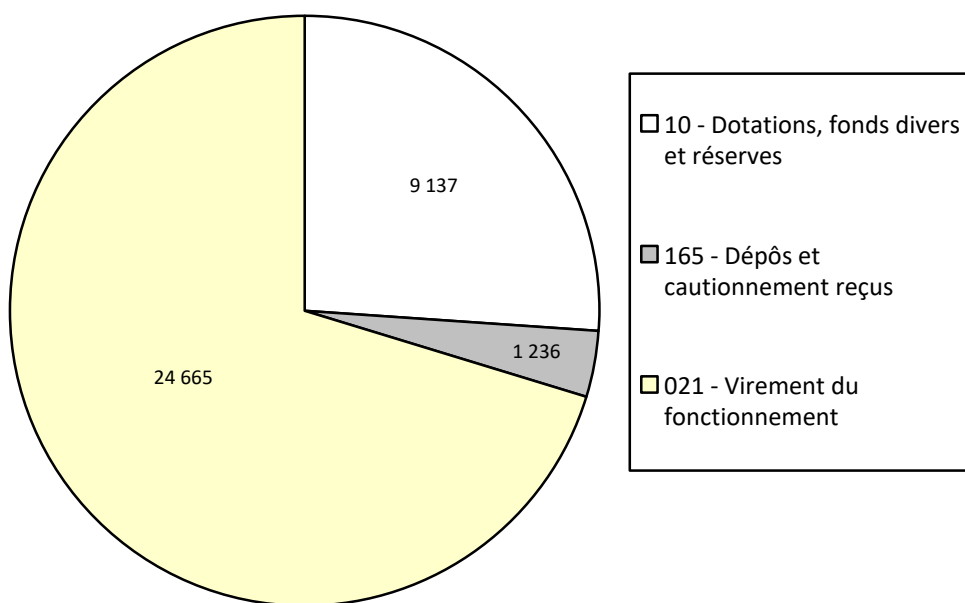
Outre le déficit reporté de l'exercice 2021 (9 138 €) et les emprunts et dettes assimilées (9 275 €), les dépenses de l'année 2022 portent sur une prévision sous forme de réserve pour les travaux futurs de la placette devant les locaux commerciaux (15 389 €).

Dépenses d'investissement par chapitre



Les recettes se répartissent entre 9 137 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement, 1 236 € de dépôts et cautionnements reçus, et de 24 665 € de virement de la section de fonctionnement.

Recettes d'investissements par chapitre



C.- Autres données

La dette du budget annexe au 1^{er} janvier 2022 est de 120 957,32 € avec une annuité de 11 089,36 €. Celle-ci est couverte par le revenu des loyers des trois locaux commerciaux.